

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 juin 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 29  
Nombre de conseillers votants : 35

**Étaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Claudine CHAPRON, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés avant donné pouvoir** : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Christine GLEMAIN, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Fabrice MORETTI, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Elisabeth GRACIET, Marjorie CARVEL ayant donné pouvoir à Laurent PERADON.

**Réduction des tarifs de la restauration scolaire sur la période du 11 mai au 10 juin 2020**

Sur la période du 11 mai au 10 juin 2020, des repas froids ont été proposés par le SIREC et servis dans les restaurants scolaires des écoles afin de respecter le protocole sanitaire imposé par l'Education Nationale dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19.

Les services de la ville ont pu organiser la reprise des repas chauds dans le respect du protocole sanitaire à partir du 11 juin 2020.

La qualité des repas froids servis a pu être questionnée à la fois par les parents d'élèves et par les services de la ville.

Afin de compenser cet abaissement de la qualité des repas, il est proposé d'appliquer une réduction de 50% des tarifs de la restauration scolaire pour la période du 10 mai au 11 juin 2020.

Ces tarifs réduits proposés pour la période du 11 mai au 10 juin 2020 sont les suivants :

Quotient familial	Tarifs habituels	Tarifs proposés avec application d'une réduction 50%
Quotient inférieur ou égal à 182	0 €	0 €
Quotient compris entre 183 et 216	1,14 €	0,57 €
Quotient compris entre 217 et 286	1,55 €	0,77 €
Quotient compris entre 287 et 372	1,88 €	0,94 €
Quotient compris entre 373 et 524	2,29 €	1,14 €
Quotient compris entre 525 et 684	2,56 €	1,28 €
Quotient supérieur à 684	2,62 €	1,31 €
Enfants de la SESSAD les tournesols	2,87 €	1,43 €
Tarif unique Hors Commune	4,87€	2,43 €
<b>TARIFICATION ADULTES</b>		
Stagiaire (organisme de formation, cursus universitaire, apprentis)	3,96 €	1,98 €
Personnel enseignant	5,13 €	2,56 €

La tarification habituelle sera de nouveau appliquée à partir du 11 juin 2020.

La facturation des familles de la restauration scolaire pour la période du 11 mai au 3 juillet 2020 sera effectuée dans le courant du mois de juillet 2020. Des facilités de paiement pourront être établies avec la Trésorerie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**

**35 voix pour**

**0 abstention**

**0 voix contre**

**applique ces tarifs pour la restauration scolaire pour la facturation de la période du 11 mai au 10 juin 2020.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200702-2020-97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020

Publication : 02/07/2020

Le Maire

**Jean-François EGRON**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.